

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7296000301**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7296000301>

Cette annonce a été mise en ligne le **1 août 2022** sur **Actu.fr - Gazette de la Manche**  
Pour le département : **50 - MANCHE**

*DESSOUDE-COMPETITION  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 7 622,45 euros  
Siège social : Zone Delta  
50000 SAINT-LÔ*

----  
402 958 979 RCS COUTANCES  
----

Par décision du 27 juin 2022, la société TEAM DESSOUDE, Société à responsabilité limitée au capital de 2 500 000 euros, dont le siège social est Zone Delta 50000 ST LO, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 352808588 RCS COUTANCES a, en sa qualité d'associée unique de la société DESSOUDE-COMPETITION, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société DESSOUDE-COMPETITION au profit de la société TEAM DESSOUDE, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de COUTANCES.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la

publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de COUTANCES.

*Pour avis  
La Gérance*

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Vincent TOUSSAINT**  
Directeur de Médialex

